

# LE COMPLÉMENT INCLUSIF EN ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH)

Bonnes pratiques et exemples concrets



# LE COMPLÉMENT INCLUSIF EN ALSH – RÈGLEMENTATION

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DU COMPLÉMENT INCLUSIF ALSH ?

Tout enfant bénéficiaire de l'AEEH<sup>(1)</sup> accueilli en ALSH



## QUEL JUSTIFICATIF ?

La prise en compte de l'enfant sera effective sur présentation de la notification qui justifie l'octroi de l'AEEH (soit celle de la CDAPH<sup>(2)</sup>, soit celle de la Caf)

Date d'effet : date de la notification

Exemple : enfant accueilli depuis janvier mais déclaré AEEH en mars = prise en compte à compter du mois de mars

## COMMENT COMPTER LES HEURES DE LA PSO D'UN ENFANT AEEH ?

Pour la PSO, le mode de calcul d'un enfant en situation de handicap est le même qu'un enfant non bénéficiaire de l'AEEH. Il faut se référer à la convention d'objectifs et de financement entre la Caf et le partenaire pour connaître l'option choisie (extrascolaire) ou le mode de comptage (à la plage ou heures réalisées pour le périscolaire).

(1) AEEH = Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

(2) CDAPH = Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées au sein de la MDA ( ex-MDPH)



# LE COMPLÉMENT INCLUSIF EN ALSH – RÈGLEMENTATION



## COMMENT COMPTER LES HEURES LIÉES AU COMPLÉMENT INCLUSIF ALSH ?



Quelle que soit l'option de tarification, il convient de retenir les heures réelles de présence (= **heures réalisées**).

Le mode de calcul est le suivant : heure de départ - heure d'arrivée des enfants AEEH.

La somme **des présences réelles** des enfants bénéficiaires de l'AEEH doit être déclarée dans AFAS.

### Quelques exemples :

> **En extrascolaire - Option 2** : Présence réelle des enfants (heure de départ moins heure d'arrivée) dans la limite de 4h par demi-journée ou 8h pour une journée.

L'ALSH est ouvert de 7h00 à 19h00, l'enfant est présent de 9h30 à 15h00. Heures à déclarer : 15h00-9h30 = **5h30**.

> **En périscolaire à la plage (matin, midi, soir)** : Présence réelle (heure de départ moins heure d'arrivée).

Un enfant AEEH est présent de 7h15 à 9h00. Heures à déclarer : 9h00-7h15 = **1h45**.

> **En accueil adolescents** : Somme des heures réalisées des adolescents bénéficiaires de l'AEEH.

Un adolescent AEEH est présent de 9h30 à 17h00. Heures à déclarer : 17h00-9h30 = **7h30**.

> **En séjour accessoire** : Heures réalisées dans la limite de 10h / jour.

Un ALSH propose un séjour de 5 jours avec 7 enfants dont 1 bénéficiaire de l'AEEH. Heures à déclarer : 5 x 1 x 10 = **50**.

**Bonne pratique : Compter manuellement les heures départ – arrivée des enfants AEEH**





## EN SYNTHÈSE

# LE COMPLÉMENT INCLUSIF EN ALSH

### MODE DE CALCUL POUR LA PSO

### MODE DE CALCUL POUR LE COMPLÉMENT INCLUSIF ALSH

<b>Extrascolaire options 1 à 4</b>	<p>Heures facturées de l'enfant. Pour les options 2, 3 et 4 : dans la limite de 4h par demi-journée ou 8h pour une journée.</p> <p>Exemple - option 2 : l'ALSH est ouvert de 7h00 à 19h00, un enfant est présent de 9h30 à 15h00. Heures à déclarer : <b>8h00 (journée)</b>.</p>	<p>Présence réelle des enfants (heure départ moins heure d'arrivée) dans la limite de 4h par demi-journée ou 8h pour une journée. Somme des heures réalisées des enfants bénéficiaires de l'AEEH.</p> <p>Exemple - option 2 : l'ALSH est ouvert de 7h00 à 19h00, un enfant AEEH est présent de 9h30 à 15h00. Heures à déclarer : <math>15h00 - 9h30 = 5h30</math>.</p>
<b>Extrascolaire options 5 à 7</b>	<p>Le calcul se fait à l'heure réalisée (heure de départ - heure d'arrivée) Exemple : un enfant est présent de 9h30 à 15h00. Heures à déclarer : <math>15h00 - 9h30 = 5h30</math>.</p>	<p>Somme des heures réalisées des enfants bénéficiaires de l'AEEH. Exemple : un enfant AEEH est présent de 9h30 à 15h00. Heures à déclarer : <math>15h00 - 9h30 = 5h30</math>.</p>
<b>Périscolaire à la plage (matin, midi, soir)</b>	<p>Le calcul se fait à la plage, quel que soit le temps de présence réel de l'enfant. Exemple : l'ALSH est ouvert de 7h00 à 9h00. Heures à déclarer : <b>2h00</b>.</p>	<p>Présence réelle (heure de départ moins heure d'arrivée). Somme des heures réalisées des enfants bénéficiaires de l'AEEH. Exemple : l'ALSH est ouvert de 7h00 à 9h00. Un enfant AEEH est présent de 7h15 à 9h00. Heures à déclarer : <math>9h00 - 7h15 = 1h45</math>.</p>
<b>Périscolaire à la plage (mercredi)</b>	<p>Le calcul se fait à la plage, quel que soit le temps de présence de l'enfant, dans la limite de 9h00 d'amplitude horaire. Exemple : le service est ouvert de 7h00 à 19h00, un enfant est présent de 7h30 à 18h00. Heures à déclarer : <b>9h00</b>.</p>	<p>Somme des heures réalisées des enfants bénéficiaires de l'AEEH, dans la limite de 9h00 d'amplitude horaire. Exemple : le service est ouvert de 7h00 à 19h00. Un enfant AEEH est présent de 7h30 à 18h00. Heures à déclarer : <math>18h00 - 7h30 = 10h30</math> donc limiter la déclaration à <b>9h00</b>.</p>
<b>Périscolaire à l'heure réalisée</b>	<p>Le calcul est à l'heure réalisée (heure de départ - heure d'arrivée). Exemple : un enfant est présent de 7h15 à 9h00. Heures à déclarer : <math>9h00 - 7h15 = 1h45</math>.</p>	<p>Somme des heures réalisées des enfants bénéficiaires de l'AEEH. Exemple : un enfant AEEH est présent de 7h15 à 9h00. Heures à déclarer : <math>9h00 - 7h15 = 1h45</math>.</p>
<b>Accueils adolescents</b>	<p>Le calcul se fait à l'heure réalisée (heure de départ - heure d'arrivée) Exemple : un ado est présent de 9h30 à 17h00. Heures à déclarer : <math>17h00 - 9h30 = 7h30</math>.</p>	<p>Somme des heures réalisées des adolescents bénéficiaires de l'AEEH. Exemple : un adolescent AEEH est présent de 9h30 à 17h00. Heures à déclarer : <math>17h00 - 9h30 = 7h30</math>.</p>
<b>Séjours accessoires</b>	<p>Nombre d'enfants x nombre de jours x 10h/ jour. Exemple : un ALSH propose un séjour de 5 jours avec 7 enfants dont 1 bénéficiaire de l'AEEH. Heures à déclarer : <math>5 \times 7 \times 10 = 350</math>.</p>	<p>Heures réalisées dans la limite de 10h / jour. Exemple : un ALSH propose un séjour de 5 jours avec 7 enfants dont 1 bénéficiaire de l'AEEH. Heures à déclarer : <math>5 \times 1 \times 10 = 50</math>.</p>